

Réunion du Conseil Municipal

Du 10 octobre 2017 à 19 heures 30

L'an deux mille dix-sept et le dix octobre l'assemblée régulièrement convoquée le 02 octobre 2017, s'est réunie sous la présidence de Robert BOUDON

Sont présents: Robert BOUDON, Monique DELFAU, Jean-Pierre VAISSADE, Monique LOUVRIER, Michel BOUDON, Thierry BRUNEL, Jean ALBARET, Lucien VAISSADE, Laurent CAYREL

Absents: Christian LAURAIRE, Marcel RIEUTORT

Secrétaire de séance: Monique DELFAU

Ordre du jour

- Fusion territoriale - transfert de compétences : approbation du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférés
- Démarche collective « Zéro phyto en Aubrac » : demande de subvention à l'Agence de l'eau et à la Région Occitanie pour l'acquisition de matériel
- Mise en accessibilité de la mairie et de la salle des fêtes : choix des entreprises
- Enrochement village de Puech-Blanc : attribution des travaux
- Réhabilitation de la conduite d'alimentation en eau potable des villages de Laborie et Succaud : autorisation de signer le marché
- Village de Cabrillade : demande d'acquisition d'une parcelle par M. et Mme GAILLARD Patrick
- Biens de section de Montgros
- Jardin du Souvenir
- Projet travaux 2018
- Proposition de motion de soutien au maintien du guichet de la gare de Saint-Flour Chaudes-Aigues
- Affaires diverses

- Approbation du compte rendu de la séance précédente.

Les élus valident le compte rendu de la réunion du 18 juillet 2017.

- Fusion territoriale - transfert de compétences : approbation du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférés

La Commission Locale d'Évaluation de Transfert des Charges (CLECT) s'est réunie afin d'évaluer les transferts de charges liés à la fusion territoriale des communautés de communes de Caldaguès Aubrac, de la Planèze, du pays de Pierrefort Neuvéglise et du Pays de Saint-Flour Margeride. Un rapport a été rédigé puis examiné et adopté par le conseil Communautaire en séance du 25 septembre 2015.

Pour la commune de Lieutadès la compensation versée par la communauté de communes sera de 13 141.21 €.

Le maire fait savoir qu'il convient que chaque commune membre délibère à leur tour et propose au conseil d'approuver les conclusions de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de charges réunie le 18 septembre 2018.

Le conseil municipal, approuve les conclusions de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de charges réunie le 18 septembre 2017.

(Pour : 9 - Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ **Démarche collective « Zéro phyto en Aubrac » : demande de subvention à l'Agence de l'eau pour l'acquisition de matériel**

Dans un objectif de préservation de la santé publique, du cadre de vie de la commune et de l'environnement, la Commune s'est engagée dans la démarche collective « Zéro phyto en Aubrac », initiée par le Syndicat mixte de préfiguration du PNR de l'Aubrac, afin de supprimer totalement l'utilisation de produits phytosanitaires sur les espaces publics.

Suite à cette décision, une démonstration de matériel alternatif au désherbage chimique a été réalisée sur la commune par la société CMA.

Le maire présente le devis pour du matériel susceptible d'être utile pour la commune. Il fait savoir que ce matériel est subventionné par l'Agence de l'Eau à hauteur de 70%.

Il demande au conseil de se prononcer sur cette éventuelle acquisition.

Le conseil décide de déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau pour l'acquisition d'un désherbeur à chaleur pulsée ainsi qu'une brosse désherbeuse, adaptable sur une débroussailleuse.

(Pour : 9 - Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ **Mise en accessibilité de la mairie et de la salle des fêtes : choix des entreprises**

Dans le cadre de la mise en accessibilité de la salle des fêtes et de la mairie, une consultation d'entreprise, susceptible de réaliser ces travaux a été lancée.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur les devis présentés et de décider à quelles entreprises seront confiés les travaux.

Le conseil décide de confier les travaux aux entreprises suivantes :

- Entreprise MARQUET (Aménagement PMR) : 7 391.50 € HT*
- Entreprise COUMOUL (menuiserie) : 6 553.00 € HT*
- Entreprise BENTIVENGA RIGAL (Electricité) : 6 448.00 € HT*
- Entreprise CRISPET (Plomberie) : 1 000.25 € HT*

(Pour : 9 - Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ **Enrochement village de Puech-Blanc : attribution des travaux**

Le Maire rappelle qu'en séance du 18 juillet 2017, il avait été décidé de demander un devis pour un enrochement au village de Puech-blanc. Il présente le devis de l'entreprise SOULENQ, pour un montant total de travaux de 5 688.00 € HT

Le maire demande au conseil de valider ce devis et de l'autoriser à le signer.

Le Conseil valide le devis et autorise le maire à le signer.

(Pour : 9 - Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ **Réhabilitation de la conduite d'alimentation en eau potable des villages de Laborie et Succaud : autorisation de signer le marché**

Il est rappelé que dans le cadre de la réhabilitation de la conduite en eau potable des villages de Laborie et Succaud, une consultation a été lancée pour un marché de travaux passé en procédure adaptée en application de l'article 27 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016.

Le conseil municipal est sollicité pour l'attribution du marché et l'autorisation de le signer avec l'entreprise CASTEL, retenue par la commission d'appel d'offres en séance du 6 octobre 2017.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- Attribue le marché à l'entreprise CASTEL 15100 SAINT-FLOUR,*
- Autorise le Maire à signer ce marché pour un montant de 47 094.50 € HT.*

(Pour : 9 - Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ **Village de Cabrillade : demande d'acquisition d'une parcelle par M. et Mme GAILLARD Patrick**

Le maire informe le conseil que M. et Mme Patrick GAILLARD propriétaires à Cabrillade, ont sollicité la commune dans le but d'acquérir la parcelle cadastrée section B n° 544 d'une superficie de 1 490.00 m², qui touche leurs parcelles et qui appartient aux habitants de Cabrillade.

Il communique le plan cadastral qui fait apparaître la parcelle que souhaite acquérir M. et Mme Patrick GAILLARD.

Il indique que la section de Cabrillade ne comporte aucun membre donc pas d'électeur.

Il demande au conseil municipal de se prononcer sur l'opportunité de cette vente.

Le conseil municipal :

- Donne, un accord de principe à la vente de la parcelle cadastrée section B n° 544 à M. et Mme GAILLARD.*
- Demande la création d'une servitude de passage pour accès à l'arrière de la maison située sur la parcelle B 546.*
- fixe le prix de vente à 0.60 € le M² soit 894.00 €*

- *dit que les frais afférents à cette transaction seront à la charge de M. et Mme GAILLARD.*

Compte tenu de l'absence d'électeurs sur la section de Cabrillade, le conseil municipal sollicite l'avis du représentant de l'État pour la vente de la dite parcelle, conformément à l'article 2411-16 du Code des collectivités territoriales.

(Pour : 8 - Contre : 0 - Abstention : 1)

Messieurs Laurent CAYREL, Michel BOUDON et Robert BOUDON sortent de la salle avant que ne soit abordé le sujet suivant.

➤ **Biens de section de Montgros**

La 1^{ère} Adjointe fait savoir que M. Adrien RAYNAL de Montgros qui prend sa retraite à la fin de l'année souhaite que son fermier bénéficie des biens de section que lui-même exploitait étant donné qu'il hivernera son cheptel sur la section de Montgros.

Elle demande au conseil de se prononcer sur cette demande.

Le conseil échange sur le sujet et décide de se renseigner auprès des services compétents avant de prendre une décision, notamment sur la possibilité de faire la différence entre les résidents et les exploitations de l'extérieur, sur la transparence des GAEC ...

Messieurs Laurent CAYREL, Michel BOUDON et Robert BOUDON reprennent place en salle du conseil.

➤ **Jardin du Souvenir**

Demande faite par une personne de Lieutadès qui souhaiterait lors du décès de sa tante - actuellement en maison de retraite de Chaudes-Aigues- disperser ses cendres dans le jardin des souvenirs du cimetière de Lieutadès.

Le maire demande au conseil de se prononcer sur cette demande.

Le conseil décide de s'en tenir à l'application des articles 2 et 10 du règlement intérieur du columbarium et du jardin du souvenir et refuse la demande.

(Pour : 9 - Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ **Projet travaux 2018**

Les demandes de subvention DETR 2018 devant être transmis en Sous-préfecture courant janvier, le maire demande au conseil de décider des projets à déposer.

Le conseil municipal :

- *décide de demander une étude pour refaire le revêtement de la voie communale de la Sauvetat (à réaliser en plusieurs tranches suivant le montant).*

- *Décide de solliciter dès maintenant l'Agence Technique Départementale « Cantal Ingénierie & Territoire » pour le montage du dossier.*

(Pour : 9 - Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ **Proposition de motion de soutien au maintien du guichet de la gare de Saint-Flour Chaudes-Aigues**

Il est proposé d'adopter une motion de soutien au maintien du guichet de la gare de Saint-Flour Chaudes-Aigues sur le modèle envoyé par M. JARLIER et adopté par la communauté de communes.

Le conseil donne son accord pour adopter une motion de soutien au maintien du guichet de la gare de Saint-Flour Chaudes-Aigues.

(Pour : 9 - Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ **Affaires diverses**

- Projet d'ouverture de l'ancien chemin d'Estournières.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 heures 15.

Le Maire
Robert BOUDON,

Monique DELFAU

Jean-Pierre VAISSADE

Monique LOUVRIER

Christian LAURAIRE
(Absent)

Michel BOUDON

Thierry BRUNEL

Jean ALBARET

Marcel RIEUTORT
(Absent)

Lucien VAISSADE

Laurent CAYREL

